

Vincent Perdonnet : [1ère partie]

Autor(en): **Mogeon, L. / Perdonnet, Vincent**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 35

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dre montagnard, et, plus loin, en retrait des maisons ouvrières qui bordent la rue, voici les demeures cossues des fabricants, à demi-cachées par les grands arbres ou par les bosquets du jardin. Puis on entre brusquement dans le bourg. C'est le quartier commerçant avec ses rues larges ou étroites. Le long des trottoirs, les boutiques se suivent avec des vitrines bien achalandées, afin d'attirer le regard de l'étranger. Dans la rue principale, c'est un va-et-vient continu. On sort de l'épicerie pour entrer chez le pâtissier; on passe chez la mercière acheter une douzaine de boutons, et l'on n'oublie pas le coiffeur à qui l'on demande une savonnette. On s'arrête sur le trottoir, on se salue, on se présente et l'on fait quelques pas, tandis que le maître d'hôtel, à l'œil paternel et au front chauve, qui attendait des voyageurs, exécute un demi-tour, montrant les basques de son éternelle redingote.

Sainte-Croix à tout à fait l'aspect d'une petite ville avec ses hautes maisons de pierres et ses larges toits de tuiles ou d'ardoises. Petite ville qui s'enorgueillit un peu de sa renommée à l'étranger, à cause de ses gramophones qui font le tour du monde et de ses boîtes à musique, aujourd'hui oubliées dans quelque petite gare d'une bourgade lointaine. Petite ville qui oublie un peu son passé rustique et montagnard. Pour le retrouver, ce passé, il faut aller dans les hameaux voisins où les maisons sont basses. Un grand toit de zinc ou de bardeaux cache les petites fenêtres qui, parfois, sont fleuries. Dans les chambres au plafond bas, on conserve des vieux meubles, des fourneaux de faïences et de saines traditions. Maisons austères comme le haut pays où elles sont construites, maisons faites pour la vie patriarcale où l'on conserve, de père en fils, les idées, les coutumes et les principes de ce coin de terre.

Centre industriel, centre commerçant, station hôtelière, Sainte-Croix tient encore à rester un centre administratif puisqu'on maintient, dans le haut village, la vingtième préfecture du canton.

Quand vient le soir, les ouvriers sortent des ateliers; on les voit venir dans la rue. Ils vont par petits groupes. Ils portent un complet fatigué, une chemise bleue à raies blanches et une casquette grise ou brune. Ils allument une cigarette et entrent à l'auberge où ils font jouer le piano mécanique. Sur la place, près de l'hôtel des Postes, la diligence va partir pour le Val de Travers. Les chevaux qui s'impatientent, agitent leurs grelots, mais le vieux postillon, à la tunique bleue et au chapeau de cuir bouilli, va et vient, de son pas tranquille, mettant bien à leur place les sacs postaux, tandis qu'un jeune commis, la plume sur l'oreille, sort brusquement du bureau pour regarder encore une fois les jolies étrangères qui sont dans la voiture...

Grand village industriel où les maisons n'ont pas d'architecture parce que l'homme songe avant tout à se protéger contre les rigueurs du climat et surtout contre ce terrible vent de la montagne qui secoue, avec violence, portes et fenêtres. C'est là que vit une population à la fois gaie, vive, énergique, un brin fanfaronne et primesautière. On prend le temps comme il vient. Quand l'industrie est prospère, on gagne beaucoup d'argent — qu'on dépense souvent aussi vite qu'on ne le gagne! Quand viennent les années maigres, on fait n'importe quel travail, en gardant au cœur l'espérance des jours meilleurs. Somme toute, on prend la vie du bon côté « et l'on ne s'en fait pas ».

On se lève de bonne heure, on travaille tout le jour à l'atelier ou dans son bureau, et quand revient le soir, on va faire sa partie de cartes avec les amis, toujours à la même table, comme les enfants de la maison. On va de préférence dans les cafés où l'on est sûr de rencontrer les notables, le syndic, le préfet, le notaire, les députés. On aime bien ceux qui ne sont pas fiers et qui causent avec tout le monde. Pendant ce temps, les dames bien pensantes se rendent visite, tandis que les jeunes gens s'en vont au cinéma avec leur bonne amie.

Population bien différente, par le caractère, de celle de la plaine. Longtemps elle a conservé le caractère patriarcal qu'on retrouve dans les ha-

meaux, le développement industriel l'a transformée. Son intelligence s'est développée; son sens critique s'est affiné. Elle aime les idées nouvelles et les pousse parfois jusqu'aux extrêmes, parce qu'elle lit beaucoup et parce qu'elle est un peu repliée sur elle-même.

C'est un coin de la terre vaudoise — et l'un des plus beaux — mais une terre à part, voisine des vallées neuchâteloises et sur le seuil de la France.

Jean des Sapins.

A l'unanimité. — Ainsi, tu as été nommé ?

— Oui, mon cher, nommé à l'unanimité des voix... moins celles de nos adversaires, qui se sont abstenus de prendre part à la votation.



ÇA S'APPROCHE

SITOT que sont terminées les grandes vacances, que revient l'automne, que chacun a réintégré sa demeure citadine et s'apprête peu à peu à prendre ses quartiers d'hiver, tout Lausanne a les yeux tournés vers Beau-lieu, vers le Comptoir. On ne pense plus qu'au Comptoir; on ne parle plus que du Comptoir. C'est une obsession, et une obsession agréable, car les deux premiers Comptoirs, à peu d'exception près, n'ont laissé que de très bons et inoubliables souvenirs.

Les négociants et industriels escomptent les commandes qu'ils vont prendre; les campagnards le détail qu'ils vont vendre ou les primes que remporteront leurs bêtes; les hôteliers, qui ont la direction du restaurant-cantine, les repas qu'ils serviront et les bouteilles qui se liquideront. Le Comité, lui, escompte les recettes générales dont sa caisse ne se peut passer. Il n'est pas jusqu'aux futurs visiteurs qui escomptent, avec un plaisir qui n'est certes pas sans mélange, les tentations irrésistibles de la halle des dégustations. Ils font provision de camomilles et de bicarbonate.

Durant deux semaines, du samedi 9 au dimanche 24 septembre, le cœur de Lausanne sera à Beau-lieu. C'est là que vibrera la cité.

Le soir, au sortir du Comptoir, on ne voit que des figures réjouies, dont la satisfaction, le contentement tiennent à plusieurs causes, causes principales et causes « accessoires », si l'on peut dire, mais toutes avouables.

Il est des personnes — nous ne parlons pas de celles qu'y appelle le devoir — qui y vont tous les jours. Ça rappelle. L'occasion est si propice pour rencontrer des amis du « dehors » et du « dedans », qu'on ne voit que là.

— Eh! ce cher ami. Alors, au Comptoir ?

— Mais oui. Peut-on le manquer ?

— C'est sûr.

— Et puis, comment le trouves-tu ?

— Tais-toi, c'est toujours plus beau! Quelle admirable institution!

— Eh! bien oui. Et dire qu'on n'y a pas pensé plus tôt.

— As-tu vu ?...

— Le...? la...? Oui, oui, tu penses.

— Et puis ?...

— Superbe; inénarrable!

— Et le...?

— Ah! le...? Bien sûr. Epatant!

— Que dis-tu de...? du...?

— C'est le clou! Y a pas, c'est le clou!

— Hein! on fait bien les choses à Lausanne.

— Vous êtes des « as »!

— Là-dessus, est-ce qu'on ne prend rien.

— Tu ne voudrais pas... C'est le Comptoir, que diable!

— Mademoiselle, apportez-moi une demi-bouteille de... de quoi, dis ?...

— Du bon, pardi!

— Messieurs, il n'y a que du bon, ici.

— On ne le sait que trop... Et puis deux verres, s'il vous plaît, Mademoiselle.

— Tiens, voilà Machin, comment, déjà ? Adrien, Appelle-le.

— Hé! Adrien!... Adrien!...

— Ah! bonjour les amis. Vous êtes aussi ici ?

— Mais tout le monde y est.

— C'est vrai.

— Tu prends un verre ?

— Si on veut.

— Mademoiselle, s'il vous plaît, trois verres.

— C'est beau, ce Comptoir, qu'en dis-tu ?

— Une merveille... Une vraie merveille.

— Eh! bien, à la tienne.

— A la vôtre. Et vive nous ! J. M.

VINCENT PERDONNET¹

LES détails qui vont suivre ne figurent pas dans l'Histoire du canton de Vaud, de Verdeil. Ils sont peu connus, même, croyons-nous, inédits pour une bonne part. Nous les avons puisés à la fois aux Archives cantonales vaudoises et aux Archives fédérales. Nous avons aussi fait un emprunt au Journal du professeur Pichard, publié par M. Eug. Mottaz.

Vincent Perdonnet joua un rôle politique important. Bientôt il avait constaté que ses fonctions de membre de la Chambre administrative n'étaient pas ce qu'il lui fallait. Son tempérament le poussait à l'action en dehors des bureaux et les autorités constituées virent le bénéfice qu'elles en pouvaient tirer pour le pays.

On était, dans le canton du Léman, en pleine période d'enthousiasme pour la République helvétique une et indivisible. Autant Frédéric César de la Harpe avait mis de persévérance à lutter pour l'affranchissement du Pays de Vaud, autant Vincent Perdonnet était persuadé de sa mission d'amener les Valaisans dans le giron helvétique. Le 7 mars déjà, son père le recommande à Mangourit, le résident français du Valais, et celui-ci l'envoie à Aigle pour observer la situation. Le 8 mars, le Comité militaire de Lausanne lui fait part d'une lettre de Frédéric César de la Harpe contenant des encouragements à agir. Monod a reçu une lettre identique. Le comité prie Perdonnet de lui confirmer l'assurance que Mangourit a donnée à Monod que lui, Mangourit, avait reçu des lettres de créance l'accréditant « auprès de nous ».

Perdonnet est invité à faire part à Mangourit de tout ce qui s'est passé à l'Assemblée provisoire vaudoise au sujet des relations avec Desportes et Brune, et d'une manière générale, s'entretiendra avec lui des intérêts de la République helvétique, provoquera même, s'il se rend à St-Maurice, une conférence entre Mangourit et le comité des communes du Bas-Valais pour connaître les sentiments de ceux que l'on désirerait gagner, auxquels on exprimera les meilleurs sentiments de la part de l'Assemblée provisoire vaudoise.

Le 5 mai, le Comité militaire annonce à Mangourit l'envoi de 22 dragons vaudois, s'excusant de ne pas pouvoir faire davantage, vu le peu de ressources financières, pour participer à l'œuvre d'affranchissement des frères valaisans. Le préfet Polier et l'administrateur suppléant Ausset les accompagnent. Les nouvelles sont contradictoires. Sion est prise par les insurgés. Le danger pressant, Mangourit fait revenir sur ses pas, le 9 mai un bataillon français qui était déjà parti pour Berne. De Vaud on envoie aussi des renforts. Il n'y a plus seulement 22 dragons vaudois, mais trois mille hommes. On campe entre St-Maurice et Riddes. Des négociations sont ouvertes, un armistice conclu. Les insurgés, par l'intermédiaire de deux députés porteurs de procurations, acceptent les conditions imposées : 1. La constitution est acceptée purement et simplement; 2. Les personnes du Bas-Valais, détenues à Sion, seront relâchées; 3. Tout le territoire du Bas-Valais et Sion seront évacués. Sur quoi, Bergier, le commandant en chef des troupes combinées du Valais, se retire à

¹ Voir « Conteur » du 24 juin 1922.

Lausanne, le général français, Lorge, prenant la suite des opérations. Le 18 mai, Sion est reprise et pillée par les Français : « J'ai su, écrit Pichard, aujourd'hui, par le citoyen Ausset, les détails de ce qui s'est passé dans le Valais depuis le moment où il s'y est rendu avec le préfet Polier jusqu'à celui où le général Lorge a pris le commandement de l'armée. » Le résident Mangourit — nous abrégions — avait demandé des secours sur la nouvelle de la prise de Sion par les insurgés. Lorsque Ausset, Perdonnet et le préfet arrivèrent, il voulait qu'on attaquât sur le champ et que pour inspirer la terreur on fit périr quelques centaines d'hommes. Perdonnet approuvait cela. Ausset fit des représentations, insista fortement sur la nécessité de négocier et de ramener les esprits égarés avant d'employer la rigueur. Il voulait d'abord lui-même aller aux avant-postes pour y parlementer, accompagné d'un habitant du pays. Les mauvaises positions et les fausses mesures qu'avait prises le commandant Bergier l'obligèrent à revenir sur ses pas, parce qu'il aurait pu être enveloppé. L'armée vaudoise dut rétrograder. Ausset obtint pour un capucin un passeport de la Chambre administrative de St-Maurice. Mangourit rendit responsables celui-ci et la Chambre administrative de St-Maurice de ce qui allait se passer. Tout se termina bien pour les Vaudois et les Valaisans patriotes. Les négociations ayant été couronnées de succès, les hostilités cessèrent. Le 23 mai, le général Lorge écrivait à la Chambre administrative du Léman pour lui faire l'éloge des troupes vaudoises. Malheureusement, le pillage de Sion avait laissé de cuisants souvenirs, et comme on accusait les soldats vaudois d'y avoir participé, il s'ensuivit des récriminations. L'un des deux chefs de bataillons vaudois, le capitaine Blanchenay, protesta que les Vaudois s'étaient conduits correctement. Le 17 juin, on lut en chaire une proclamation du Directoire exécutif, relative au pillage que quelques soldats se sont permis dans l'expédition du Valais. Ils sont fortement exhortés à restituer ce qu'ils ont pris et les agents des autorités sont invités à poursuivre les délinquants inconnus. Les restitutions devaient être opérées dans le délai de 8 jours.

Les prisonniers de Sion furent relâchés, les passions se calmèrent, mais l'année suivante les troubles devaient de nouveau renaître dans le Valais; l'action de Vincent Perdonnet prenait de l'ampleur jusqu'au moment où, rendu à la vie publique, il allait disparaître, le devoir de patriote désintéressé accompli, de la scène politique.

* * *

Le rôle joué par Perdonnet dans cette expédition du Valais ressort formellement des instructions qui lui furent données en qualité de commissaire civil par le Directoire exécutif et montrent la haute confiance que l'on avait en lui dans des circonstances décisives. Nous reproduisons plus loin le texte de ces instructions.

Mangourit, le 20 mai, dit que « l'activité du préfet du Léman et le dévouement du citoyen Perdonnet fils firent sortir de terre deux bataillons vaudois ». Lorsque des pillages attribués aux soldats vaudois sont signalés, c'est à Perdonnet que le Directoire exécutif écrit pour le prier de se livrer à une enquête sévère, au moment même où Rapinat annonce au Directoire que Mangourit a déjà pris des mesures répressives.

Nous faisons suivre les « instructions » d'un rapport circonstancié de Perdonnet, reçu par le Directoire, et où l'on pourra se rendre compte que la mission ingrate de notre compatriote vaudois, qui dut déployer beaucoup de diplomatie pour ne pas offenser l'amour-propre du résident français, lui valent les remerciements du Directoire.

19 mai. — Instructions à donner à Perdonnet comme commissaire du gouvernement dans le Valais :

1. De soumettre enfin et sans retard les rebelles.
2. D'exercer sur eux, et leurs chefs, les sévérités les moins destructives de la prospérité nationale et cela dans la mesure la moins arbitraire possible.
3. Protéger le pays et les habitants contre les excès et les rigueurs militaires.

4. De faire accepter la constitution et de la mettre en activité dans tout le Valais.

5. De congédier le plus tôt qu'il se pourra les troupes du Léman en les remerciant au nom du gouvernement du zèle que soit les officiers, soit les soldats, ont témoigné pour la défense de la République helvétique.

6. Il est chargé de pourvoir de la manière la moins onéreuse possible au canton du Léman à l'entretien des troupes. Il demandera qu'on fasse venir des subsistances de Savoie ou du Pays de Gex pour les troupes françaises. Il fera connaître au citoyen Mangourit l'article 5 de la stipulation signée le 8 floréal.

(A suivre.)

L. Mogeon.



POULARD ET MOTTU

MOTTU TRAVAILLE

(Suite.)

C'était, sans doute, quelque peu exagéré, mais donnait bien, cependant, l'idée de Mottu indécis et inapte. Avec Poulard, ça marchait. Il lui servait de second. Il acceptait ses suggestions, voire ses ordres. Les jours de marché, c'est Poulard qui lui disait :

- Va t'offrir pour porter ce panier.
- Ou bien :
- Y a des pommes de terre, tâche d'en porter un sac ou deux...

— Ou encore :

— C'est le marché aux cochons, y aura peut-être une bête à mener...

Et Mottu obéissait.

Mais Poulard disparu, les idées ne venaient pas en la cervelle un peu fruste du camarade. D'autre part, l'ennui le hantait. Depuis quelque temps, Mottu s'est pris à considérer Poulard sous un angle un peu différent que celui sous lequel il le regardait jadis. Non seulement il l'admire à cause de son entregens, de sa légère initiative. — Oh ! très modeste — de sa roublardise cousue de fil blanc, mais il s'est mis à le respecter depuis que Poulard a avoué ses désirs matrimoniaux d'autrefois. Mottu, comme presque tous ses pareils, éprouve une sorte de vénération pour les gens vivant une vie bien réglée. C'est l'hommage rendu au sommet inaccessible. Et il suffit que Poulard, il y a vingt ans, ait eu quelques imprécises velléités de mariage et d'existence honnête, pour que Mottu, dont le rêve n'atteignit jamais si haut, l'élève d'un ou deux degrés dans son estime et le trouve plus précieux encore. Mais, voilà que le sacré copin est à l'ombre. Pauvre Mottu. Désorienté, il traîne sa misère d'un bout à l'autre de la promenade, de l'air piteux d'un chien qui a perdu son maître.

C'est là que l'agent de police Lavanchy, en tournée dans le quartier découvrit notre homme. Mottu était pour l'agent de police, une vieille connaissance. Les cas n'étaient pas rares où ce brave Lavanchy avait délicatement conduit au poste le dit Mottu, titubant et brâmant après boire. Et il s'étonna de le rencontrer en un lieu où, généralement, les habitués de la Riponne ne fréquentent guère.

— Que fais-tu là, Mottu ?

Interloqué, le pauvre ne trouva mot à répondre. Il regardait l'agent, il regardait par terre, il regardait à droite et à gauche comme s'il eût cherché aux alentours une idée convenable, une façon d'excuse, car l'habitude d'être toujours pris en faute et la perpétuelle crainte d'une rebuffade ou de pis encore, l'avaient, depuis longtemps, accoutumé à s'excuser de toutes choses. Mais, cette fois, l'excuse ne venait pas. Mottu n'avait jamais eu l'idée de répondre simplement : « Je me promène ».

Et puis, d'autre part, « qui répond, appond », disent les bonnes gens, et Mottu ne tenait pas à « appondre », il ne souhaitait pas prolonger une conversation dégénérant en interrogatoire.

Les agents de police sont curieux par devoir et par goût. Mottu n'avait cure de satisfaire les curiosités de Lavanchy. Mais, en revanche, celui-ci paraissait s'intéresser au sort de Mottu.

(A suivre.) SAMI DE PULLY.

III^{me} COMPTOIR SUISSE DE LAUSANNE

Train spécial Zurich-Lausanne. — Avec le concours de l'Office suisse du Tourisme et des secrétariats agricoles des cantons intéressés, un train spécial Zurich-Lausanne, avec des conditions spéciales, sera organisé pour permettre aux milieux de la Suisse allemande s'intéressant aux questions d'alimentation et d'agriculture de visiter le Comptoir.

Cette « Journée Suisse allemande » est fixée aux mercredi 13 et jeudi 14 septembre. Ces dates ont été choisies afin de permettre, à nos Confédérés, d'une part, d'assister à la journée officielle du 14 septembre, d'autre part, de pouvoir visiter les marchés-concours de bétail, qui auront lieu ces jours-là.

Une journée savoyarde. — Sous la présidence d'honneur de M. le Préfet de la Haute-Savoie et sous le patronage de MM. les sénateurs et députés, de M. le Sous-Préfet de Thonon et des Maires du Département, un comité d'initiative, présidé par M. Barillot, Directeur général de la Société des Eaux d'Evian et vice-président de la Chambre de Commerce de Haute-Savoie, a organisé, pour le dimanche 10 septembre, une « Journée savoyarde » au Comptoir suisse de Lausanne. Cette journée, qui paraît être dès maintenant assurée du plus grand succès, permettra à nos amis savoisiens de se rendre compte des ressources agricoles et alimentaires de la Suisse et resserrera plus étroitement les liens d'amitié qui unissent les habitants des deux rives du Léman.



ASSOCIATION DES VAUDOISES

Cartes postales. — Mme Widmer fait savoir qu'elle a fait dessiner par M. Louis Curtat et tirer par la maison Säuberlin & Pfeiffer, à Vevey, de nouvelles cartes postales très réussies, où l'on voit deux Vaudoises faisant les foins à Sonchaud. Celles qui désirent en avoir sont priées de s'adresser à Mme Widmer, à Val-Mont s. Territet. Prix pour les Vaudoises : 20 centimes la carte.

Réunion d'automne. — Les sections sont priées d'annoncer à la secrétaire, S. Bonard, Casier-Ville, Lausanne, d'ici au 20 courant, leur participation approximative à la réunion du 24 septembre 1922 à Cossonay. Rendez-vous général à 14 heures.

Royal Biograph. — Cette semaine, deux grands films et deux succès composent le nouveau programme du Royal Biograph : « Le Triomphe du Rail », grand drame réaliste moderne en 4 actes, d'une donnée des plus captivantes et d'une réalisation supérieure ; puis, « Janette, Poupée chinoise », splendide comédie dramatique en 3 actes qui, vrai régal pour le public, sera l'occasion d'applaudir l'exquise vedette américaine miss Shirley Mason. A chaque spectacle, le Gaumont-Journal et le Pathé-Revue complètent le programme.

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACE G. 162 L.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.
J. MONNET, édit. resp.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.